

ment définir les raisons qui le faisaient penser ainsi, le capitaine estimait que ce Patoche devait peut-être lui faire des révélations intéressantes. Son intervention lui paraissait louche. La gendarmerie de Borange l'avait averti que cet individu n'avait pas quitté le pays, en prévision des témoignages que la justice pourrait lui demander. Il était encore à l'auberge où il était descendu, avant son rendez-vous avec Mme de Cheverny.

Et c'était vrai. Patoche n'avait pas voulu fuir, estimant avec juste raison, que s'il fuyait, s'il passait à l'étranger, il attirait forcément sur lui l'attention de la justice militaire. Il pensait, du reste, avoir fort peu de chose à craindre. Les deux frères ne parleraient pas. Même s'ils trahissaient Marguerite, que pourrait-il en résulter de dangereux pour lui ? L'autorité militaire est expéditive. Elle ne tient pas compte des raisons d'un crime. Elle n'en recherche pas les dessous. Un officier avait été assassiné. Le meurtrier était sûrement perdu. Et Patoche s'arrangeait pour que le meurtrier fût Jacques. Il raisonnait juste en cela, mais il ne se doutait pas, toutefois, que le capitaine Segond, frappé du côté mystérieux de cette affaire, en voudrait connaître le fin mot et allait commencer une enquête dont la minutie ne le céderait en rien à l'instruction la mieux conduite d'une affaire criminelle civile.

— Puis, se disait Patoche, si je me sens inquiet, la frontière est à deux pas. En quelques minutes, je suis hors de France ! Je suis tranquille là-dessus !

Il y avait les billets Jacobson dont le souvenir le tourmentait, mais outre que l'échéance n'en était pas encore arrivée, il se croyait également en sûreté contre toute poursuite venant de Paris, car il n'avait pas dit, rue Saint-Honoré, où il allait et il était fort probable que les agents de la sûreté ne viendraient pas le relancer dans un village perdu de la frontière lorraine.

Patoche dormait donc sur ses deux oreilles. Une lettre, apportée par un gendarme, l'invita à se rendre au parquet militaire de Châlons, devant le rapporteur.

— Je m'y attendais ! se dit-il.

Et il partit.

Quand, le lendemain, Patoche entra dans le cabinet du rapporteur, le capitaine lui fit passer ce court et silencieux examen dont il avait l'habitude. Mais Patoche était trop rusé pour s'en trouver mal à l'aise. Il avait vu quelques juges d'instruction dans sa longue vie d'aventures, il avait subi quelques interrogatoires. M. Segond ne l'effrayait donc pas. Celui-ci, déjà, avait sur Patoche son opinion faite :

— Jacques et Bernard de Cheverny sont les victimes de cet homme. Patoche est un gremlin capable de bien des choses.

Et brusquement, après avoir demandé son nom, son adresse, son état civil :

— Vous avez un casier judiciaire, vous ?

Patoche fut démonté. Certes, s'il hésita à répondre, ce ne fut pas longtemps, mais pendant quelques secondes il resta un peu interdit par ce coup d'œil du juge qui tout de suite pénétrait son individualité.

— Et moi qui croyais avoir l'air d'un honnête homme ! murmura-t-il entre ses dents.

Il se remit bientôt, du reste, car s'il avait côtoyé le code bien souvent, jamais il ne s'était mis dans le cas d'une action en justice et il n'eût eu aucune crainte à cet égard, s'il avait pu rentrer en possession des billets Jacobson, sa première imprudence, sa première folie, faite par un moment de rage contre le sort, dans une heure de dénuement complet !

— Je ferai observer à monsieur le rapporteur qu'en réclamant son casier judiciaire d'un brave homme comme moi, il me fait une injure gratuite.

Mais Segond ne se laissait pas prendre aux belles paroles.

— Vous n'avez jamais été condamné ?

— Jamais. Du reste, je rappellerai à M. le rapporteur que je ne viens pas ici en accusé, mais en simple témoin. Je n'ai pas sollicité le moins du monde la faveur d'être entendu, j'appelle ce dérangement une faveur, et si ma figure ne plaît pas à monsieur le rapporteur, je ne tiens pas autrement à lui montrer davantage.

Il fit mine de regagner la porte. La voix impérieuse de Segond l'arrêta :

— Restez !

— Comme monsieur le rapporteur voudra.

Il revint, prit sans façon une chaise, s'y laissa tomber lourdement et croisa les jambes. Segond lui fit alors préciser les différents détails de la scène du meurtre à laquelle Patoche, on s'en souvient, prétendait avoir assisté. Patoche redonna, sans se contredire, les renseignements sur lesquels il s'était déjà étendu devant M. de Cheverny. A deux reprises, M. Segond lui demanda :

— Vous êtes bien sûr de ne pas vous tromper ? Vous avez vu le sous-officier lever la main sur Gironde et le frapper ?

— Je l'ai vu !

— C'était bien le sous-officier ? Ce n'était pas le soldat ?

— Le sous-officier, monsieur.

— Vous le connaissiez, du reste, ce jeune homme ?

— Oui, c'est moi qui ai acheté le magasin de modes à sa sœur d'adoption, Mlle Marjolaine. Et je me suis trouvé à plusieurs reprises en relation avec lui.

— Notamment au cercle de la rue de la Chaussée-d'Antin.

— Ce soir-là, en effet.

Segond n'eut garde d'insister sur cet ordre d'idées. Il craignait trop de donner l'éveil à Patoche. Et Patoche lui paraissait un rusé compère, très attentif à ce qui pouvait l'intéresser. Cependant il y avait une question qu'il voulait lui adresser, ce qu'il fit d'un ton indifférent comme s'il pensait, en la faisant, à autre chose, bien que cette question-là fût grave et pleine de sous-entendus.

— C'était la première fois que vous veniez en ce pays ?

— La première fois. Quel beau pays, monsieur le rapporteur, moi, j'adore la campagne, voyez-vous, et, si j'étais riche, je...

— Vous ne connaissiez pas Pierre Gironde l'officier tué ?

Patoche toussa, un peu inquiet.

— C'est curieux, dit-il, je me serai refroidi l'autre nuit.

— Vous ne répondez pas.

— Mais si, mais si. Pour sûr, je me suis enrhumé !

— Ma question vous embarrasse ?

— Là ! ça va mieux. Mais non, monsieur le rapporteur, je ne suis pas embarrassé le moins du monde. Vous me demandiez si je connaissais Pierre Gironde ?

— Oui.

— Et comment ! Où l'aurais-je connu, monsieur le rapporteur ?

— A Paris, où cet officier demeurait en dehors de son temps de service militaire.

— Je ne l'ai jamais rencontré.

— Vous le jurez.

— Certes... je... je le jure !

— C'est bien. Une autre question.

Patoche respira. Du moment que le capitaine passait à une autre question, c'est qu'il ne reviendrait pas sur la première. Et il tenait, malgré tout, à ce qu'on ne connût pas ses anciennes relations avec Gironde. Le rapporteur reprenait :

— Vous étiez inconnu du colonel de Cheverny ?

— Ah ! absolument, dit vivement Patoche, sûr de son fait.

— Et de Mme de Cheverny ?

Patoche fut repris par sa toux et le mouchoir sur les lèvres il se tordait, devant le capitaine, tressant et crachant, mais ne répondant pas. Il ne s'apercevait pas qu'à chaque accès de toux, M. Segond faisait un signe à l'adjudant greffier qui tenait compte des réponses de Patoche. Et chaque accès, témoignant d'une hésitation à répondre, était noté sur le papier par une ligne de points. Cette simple remarque devait attirer l'attention du rapporteur sur les questions mêmes qui avaient motivé ces hésitations.

— Et de Mme de Cheverny, étiez-vous connu ? répéta Segond.

— Un peu... finit par murmurer le misérable. Segond ne retint pas un geste de surprise.

— Comment cela ? vous étiez en rapport avec elle ?

— Oh ! ce n'est pas là l'expression exacte. J'ai

eu l'honneur d'être reçu par elle en ces derniers temps... simplement.

— Et pourquoi ces visites ?

— Je me trouvais gêné. Les affaires n'allaient pas. Je savais la comtesse bonne et généreuse. Je me suis hasardé à me présenter chez elle et à lui demander un secours d'argent.

— Et c'était la première fois que vous vous trouviez en sa présence ? Vous alliez à elle sans recommandation ? Cela me paraît étrange.

— Permettez, monsieur le rapporteur, permettez. Ce n'est pas d'hier que je connais Mme la comtesse de Cheverny.

— Que ne le disiez-vous ! Ensuite !

— Je l'ai connue lorsqu'elle était encore jeune fille. Elle habitait en Loir-et-Cher la propriété de Malpalu, dont j'ai été l'intendant. J'ai quitté Malpalu un peu avant le mariage de la comtesse et je suis venu chercher fortune à Paris.

Segond ne faisait pas semblant d'écouter, et cependant il prêtait une attention extrême à ces moindres paroles. Il lui semblait sans se rendre bien compte des raisons qui le faisaient penser ainsi, que c'était un coin du voile qui se déchirait. Du moment que Patoche connaissait Marguerite, ce n'était plus le hasard, ainsi qu'il le prétendait, qui avait conduit le misérable aux Aulnaies, le soir du meurtre. Il était venu, amené là par ses intérêts. Ses intérêts, quels étaient-ils ? C'était ce qu'il importait de savoir, mais le rapporteur avait confiance dans l'avenir. Il le saurait. Il arrêta là ses questions à Patoche. Il lui demanda seulement :

— Vous n'avez plus rien à nous dire ?

— Non, monsieur le rapporteur.

— Voulez-vous signer votre déclaration ?

— Avec plaisir, monsieur le rapporteur, dit Patoche, heureux d'en être quitte à si bon compte.

Il prit la plume, signa d'un paraphe triomphant mais tout à coup, avisant les lignes de points qui ponctuaient certaines de ses réponses.

— Tiens, dit-il, qu'est-ce que cela ?

— Vos accès de toux, monsieur ! dit le capitaine en saluant et sans qu'un muscle ne bougeât sur son visage.

Patoche le quitta et en s'en allant il se disait :

— Mes accès de toux ! Mes accès de toux ! C'est un pince-sans-rire, il faudra s'en méfier.

A suivre

LA CHARTE ACTUELLE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Forme partie de la constitution de l'Etat ; c'est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie de la Louisiane, ainsi que l'a déclaré la Cour Suprême des Etats-Unis ; et cette charte reste en vigueur en dépit de tout ce qui peut arriver, encore cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1895. La législation de l'Etat de la Louisiane, par un vote des deux tiers des deux Chambres, vient de décider que le peuple aura à se prononcer si la charte de la Loterie doit être prolongée de 1895 à 1919. C'est l'impression de tout le monde que le peuple se prononcera en faveur de la Loterie.

— Alfred est assis près de la jeune fille et lui demande timidement d'être sa femme. Elle se trouble et devient toute pensive. Certes, elle le voulait bien ; elle l'aimait de toute son âme. Elle aurait accepté et en aurait été très heureuse, certaine d'avance qu'Alfred ferait un excellent mari. Francs et honnêtes tous deux, ils avaient appris à se connaître dès l'âge le plus tendre. Mais une maladie inconnue à la jeune fille la troublait depuis quelques mois. Elle lut un jour chez une amie un petit livre qui traitait des maladies inhérentes à la femme et de suite elle comprit ce qu'elle avait. C'était la maladie qui affecte les trois quart et demi des femmes. Sans retarder elle se procura le remède infailible pour ces maladies là, le "Régulateur de la Santé de la femme" et un "Fermale Pourous Plaster" du Dr Larivière, et deux mois après elle était guérie et était l'épouse heureuse de l'heureux Alfred. Dépot de ces remèdes à Montréal chez : Dr J. Leduc, Picault et Contant, Laviolette et Nelson, Dr F. Demers, Evans et Fils, où tous les marchands peuvent se le procurer. [Aussi à vendre partout aux Etats-Unis. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I.]